



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
5 mars 2015
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2015

30 juin-2 juillet 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Rapport sur l'élection du Bureau et sur la première session ordinaire, 7 janvier et 9 février 2015

I. Élection du Bureau

1. Le 7 janvier 2015, le Conseil d'administration a élu le Bureau de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Le Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies, Ib Petersen (représentant les États d'Europe occidentale et autres États), a été élu Président du Conseil d'administration d'ONU Femmes pour l'année 2015. Les Vice-Présidents appartenant aux groupes régionaux suivants ont été élus :

a) États d'Afrique : Troisième Secrétaire de la Mission permanente de l'Algérie auprès des Nations Unies, Bakhta Selma Mansouri;

b) États d'Asie et du Pacifique : Ministre de la Mission permanente du Bangladesh auprès des Nations Unies, Barun Dev Mitra;

c) États d'Europe orientale : Ministre Conseillère Représentante permanente adjointe de la Mission permanente de Bosnie-Herzégovine auprès des Nations Unies, Dragana Anđelić; et

d) États d'Amérique latine et des Caraïbes : Ministre Conseillère de la Mission permanente de Colombie auprès des Nations Unies, María Paulina Dávila.

2. Le Président sortant, Gonzalo Koncke (Uruguay), représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes, a remercié le Conseil d'administration, notamment les Vice-Présidents sortants en exercice durant son mandat, Kadra Ahmed Hassan (Djibouti), représentant les États d'Afrique; Helen Beck (Îles Salomon), représentant les États d'Asie et du Pacifique; Daria Wolosiuk (Pologne), représentant les États d'Europe orientale et Amy Haddad (Australie), représentant les États d'Europe occidentale et autres États.



II. Questions d'organisation

3. La première session ordinaire du Conseil d'administration pour 2015 s'est tenue au siège des Nations Unies le 9 février 2015.

4. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le plan de travail de la première session ordinaire de 2015 (UNW/2015/L.1), et il a également approuvé le rapport de la deuxième session ordinaire de 2014, tenue les 15 et 16 septembre 2014 (UNW/2014/7). Le Conseil a également approuvé l'ordre du jour provisoire et le plan de travail de la session annuelle de 2015, prévue du 30 juin au 2 juillet 2015 (voir annexe I) et adopté le projet de plan de travail annuel pour 2015 (UNW/2015/L.2).

5. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2015/1 concernant le Rapport du Comité consultatif mondial d'évaluation sur les évaluations externes de la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes¹ (voir annexe II).

III. Déclarations liminaires

6. Dans ses observations liminaires, le Président du Conseil d'administration a souligné l'importance historique de l'année 2015, insistant sur les grands événements et les processus intergouvernementaux d'envergure mondiale, comme les négociations sur le financement du développement; le programme de développement pour l'après-2015 et les débats sur les objectifs de développement durable; l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing à l'occasion du vingtième anniversaire de leur adoption; l'examen de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, 15 ans après son adoption; et la vingt et unième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

7. Il a précisé que l'année 2015 offrait à ONU-Femmes, aux États Membres et autres parties prenantes l'occasion de conjuguer leurs efforts afin de transformer réellement la vie des femmes et des filles dans le monde entier et il a insisté sur le fait que l'Entité devrait jouer un rôle majeur à chaque étape des négociations et dans la mise en œuvre des résultats. Il a ajouté qu'il était important qu'ONU-Femmes renforce sa coopération avec les parties prenantes, notamment le secteur privé et le monde des affaires, tout en recherchant de nouvelles formes de partenariats, non seulement dans une perspective de mobilisation des ressources mais aussi pour promouvoir les droits et l'autonomisation.

8. Le Président a demandé de fournir un appui politique collectif à l'Entité alors qu'elle tente de se positionner pour l'après-2015, exprimant le souhait que les États Membres augmentent aussi substantiellement leur contribution financière au cours de l'année.

9. Dans ses observations liminaires, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes a donné un aperçu des points dont le Conseil a été saisi, soulignant également plusieurs initiatives et événements en cours et à venir,

¹ Disponible sur www.unwomen.org/en/executive-board/documents/first-regular-session-2015.

auxquels le Président a fait allusion, y compris la campagne « HeforShe », la commémoration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, afin de procéder à une évaluation critique de sa mise en œuvre, et l'examen de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Elle a exprimé sa reconnaissance aux États Membres et aux acteurs de la société civile pour l'intérêt qu'ils portent au processus d'examen et le rôle qu'ils ont joué dans sa mise en œuvre, de la mise à disposition des ressources à l'organisation des séances d'examen. Évoquant la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme qui se tiendra prochainement, elle a exhorté les États Membres à fixer l'année 2020 comme échéance pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et l'année 2030 pour mettre définitivement un terme aux inégalités entre les sexes.

10. Dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, la Directrice exécutive a déclaré que la réalisation de l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes et la concrétisation des droits des femmes et des filles exigent des investissements accrus et renouvelés, un engagement en faveur de l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données, des cadres de responsabilisation pour les dirigeants et la délimitation des responsabilités qui incombent à toutes les parties prenantes.

11. La Directrice exécutive de l'Entité a attiré l'attention sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2013, dans lequel le Comité a émis une opinion sans réserves à l'égard d'ONU-Femmes pour la deuxième année consécutive (voir A/69/5/Add.12).

12. Elle a rendu hommage à la Directrice générale et Vice-présidente du Groupe d'évaluation de la Banque mondiale pour le leadership dont elle fait preuve en tant que présidente du Comité consultatif mondial d'évaluation et a fait allusion aux résultats positifs de l'évaluation de la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes.

13. Abordant le thème du financement, la Directrice exécutive de l'Entité a déclaré que les problèmes de sous-financement constituent toujours une menace et demeurent sa principale priorité. Elle a cependant précisé qu'on avait assisté à une diversification du groupe des donateurs de l'Entité en 2014 et elle a remercié plusieurs États Membres qui ont considérablement accru leurs contributions. Elle a demandé une augmentation substantielle des contributions obligatoires versées à ONU-Femmes (représentant à peine 0,27 % du budget programme actuel, les contributions obligatoires passeraient à 0,54 % et permettraient d'atteindre 7,7 millions de dollars) lors du prochain cycle du budget programme des Nations Unies. Elle a exprimé l'espoir que le dialogue structuré en cours sur la question du financement débouche sur un financement intégral pour l'année 2015 et au-delà.

IV. Évaluation

14. La Directrice générale et Vice-présidente du Groupe d'évaluation de la Banque mondiale a présenté le rapport du Comité consultatif mondial d'évaluation sur les évaluations externes de la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Relatant les principales conclusions et recommandations, elle a insisté sur le fait que l'évaluation occupe une place centrale dans la réalisation de la mission d'ONU-Femmes et dans son rôle de transformation. L'évaluation apporte des faits probants et des connaissances pour

ses rôles normatif, opérationnel et de coordination, et complète ses activités de plaidoyer et de recherche. Elle a souligné d'autres résultats importants comme suit :

- a) La fonction d'évaluation d'ONU-Femmes est solide dans l'ensemble;
- b) L'indépendance structurelle et institutionnelle actuelle de la fonction d'évaluation est satisfaisante mais pourrait être encore renforcée;
- c) La fonction d'évaluation d'ONU-Femmes est crédible. Toutefois, il convient d'accorder la priorité à l'amélioration de la qualité des évaluations;
- d) ONU-Femmes a élaboré des systèmes visant à faciliter l'utilisation des évaluations. Cependant, il serait possible d'intensifier les efforts pour mieux partager les enseignements tirés et améliorer l'utilité des évaluations;
- e) ONU-Femmes a fait preuve de leadership dans la coordination au sein du système des Nations Unies et dans le développement des capacités nationales d'évaluation. ONU-Femmes doit accorder la priorité à ses activités de coordination au sein du système et collaborer avec les institutions nationales pour faire progresser la cause de l'évaluation tenant compte de l'égalité des sexes.

15. Les principales recommandations ont été les suivantes :

- a) La nécessité de reconnaître l'activité d'évaluation comme part intégrante de la mission d'ONU-Femmes : ONU-Femmes et son Conseil d'administration doivent saisir l'occasion de reconnaître l'activité d'évaluation comme part intégrante de la mission de l'Entité. Le renforcement de la base de données probantes pour ses rôles normatif, opérationnel et de coordination améliorera son efficacité;
- b) La nécessité de préserver et de renforcer le Bureau indépendant d'évaluation : ONU-Femmes doit préserver la performance solide du Bureau indépendant d'évaluation et continuer de renforcer l'utilité, la crédibilité et l'indépendance des évaluations, avec un accent particulier sur l'utilité, l'innovation et les partenariats nationaux pour les évaluations décentralisées;
- c) La nécessité d'encourager un travail fondé sur des faits probants : chaque membre de l'équipe de la haute direction doit signaler l'importance des évaluations, en démontrant l'utilisation des résultats d'évaluation, afin d'encourager un travail normatif, opérationnel et de coordination fondé sur des faits probants;
- d) Le renforcement de l'indépendance :
 - i) Le Conseil d'administration doit approuver des crédits budgétaires exprimés en tant que poste séparé dans le cadre budgétaire de l'organisation, dans le but d'atteindre la cible de 3 % du budget programme pour l'évaluation; et
 - ii) Une solution doit être trouvée pour protéger l'inamovibilité du personnel responsable des évaluations;
- e) La révision de la politique d'évaluation : une révision interne, reposant sur les résultats des évaluations externes, doit être réalisée afin de guider toute révision de la politique d'évaluation. Le meilleur moment pour entreprendre la révision de la politique sera 2016, afin qu'une politique révisée soit soumise au Conseil d'administration au début de l'année 2017;

f) Le report des revues par des pairs : le Comité ne recommande pas la réalisation d'une nouvelle revue par des pairs pour le moment, vu les nombreuses revues approfondies effectuées en 2014.

16. Lorsqu'ils ont présenté la réponse de la Direction au rapport du Comité consultatif mondial d'évaluation, la Directrice exécutive de l'Entité et le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation d'ONU-Femmes ont remercié le Comité consultatif mondial d'évaluation pour son évaluation, soulignant qu'ils acceptaient toutes ses recommandations. Après avoir mis en évidence plusieurs secteurs dans lesquels l'Entité intervient de façon continue, il a été rappelé qu'ONU-Femmes continuerait d'accorder une grande importance à la réalisation d'une fonction solide d'évaluation afin d'aider l'Entité à démontrer ses résultats et sa responsabilisation, utilisant l'évaluation pour prendre des décisions et puisant des connaissances dans les évaluations afin de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En résumé, ONU-Femmes considère l'évaluation comme un élément essentiel qui lui permet de mener à bien son mandat. La Directrice exécutive de l'Entité a également remercié le Conseil d'administration pour ses conseils et son soutien.

17. En réponse aux déclarations liminaires et aux exposés sur l'évaluation, plusieurs délégations ont félicité le Président, S. E. Ib Petersen, pour son élection, ont exprimé leur soutien vis-à-vis des travaux d'ONU-Femmes et ont remercié la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et son équipe dévouée pour le travail considérable qu'elles ont accompli.

18. Plusieurs orateurs ont félicité ONU-Femmes pour les conclusions positives de l'évaluation. Certains ont souligné leur importance dans le contexte de 2015 qui a été proclamée Année internationale de l'évaluation par « EvalPartners », le mouvement mondial en faveur de l'évaluation. Cette initiative a été conçue de façon à défendre et promouvoir des politiques et des évaluations basées sur des données factuelles aux niveaux international, régional, national et local. Certaines délégations ont exhorté l'Entité à continuer d'améliorer sa fonction d'évaluation au moyen d'évaluations décentralisées et de partenariats innovants avec des entités nationales d'évaluation. Les délégations ont évoqué la nécessité d'établir un lien entre les évaluations décentralisées et le développement de capacités nationales d'évaluation sensibles à l'égalité des sexes afin de renforcer les interventions dirigées et prises en charge au niveau national. Un orateur s'est déclaré reconnaissant des efforts déployés pour renforcer la divulgation des informations et améliorer la transparence, et un autre s'est félicité de la stratégie d'apprentissage et de formation, qui pourrait permettre de renforcer le rôle de l'Entité dans plusieurs pays, notamment dans le domaine de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

19. Plusieurs États Membres ont souligné qu'il était important de promouvoir l'autonomisation économique des femmes et de mettre un terme à la violence à l'égard des femmes. Certains orateurs ont également précisé qu'il serait important de garantir un examen effectif de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies au cours de l'année et une délégation a appelé tous les États Membres à s'engager dans ce processus.

20. Concernant le sous-financement chronique d'ONU-Femmes, les délégations ont demandé au Secrétaire général de prendre des mesures afin d'allouer davantage de ressources à ONU-Femmes en utilisant les contributions obligatoires des États

Membres de l'ONU et l'ont invité à prendre des mesures exceptionnelles pour régler cette question. Les délégations ont souligné le rôle central d'ONU-Femmes dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et la capacité de répondre pleinement aux besoins des États Membres, à leur demande, dans les domaines de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. À cet égard, ils ont réaffirmé l'importance et l'urgence qu'il y avait à garantir le financement intégral d'ONU-Femmes conformément à la proposition initiale du Secrétaire général. Les délégations ont exhorté ONU-Femmes à continuer de soutenir la création d'un objectif autonome consacré à l'égalité des sexes et l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les autres objectifs de développement durable et ont encouragé l'Entité à s'engager et à contribuer au débat sur la question du financement pour le développement. Un orateur a déclaré qu'il était nécessaire qu'ONU-Femmes élargisse ses partenariats avec des institutions financières internationales, le secteur privé et la société civile pour mener à bien son mandat.

V. Séances d'information

A. Transformer les relations entre les sexes : le travail d'ONU-Femmes auprès des hommes et des garçons et la campagne « HeForShe »

21. Lancée le 25 septembre 2014, la campagne « HeForShe » est un mouvement solidaire qui exhorte un milliard d'hommes et de garçons à se dresser contre les inégalités persistantes auxquelles sont confrontées les femmes et les filles. Son objectif est d'inciter les hommes et les femmes à faire preuve de solidarité, de fournir une plateforme commune, de mobiliser activement les jeunes pour accélérer les progrès en matière d'égalité des sexes et de recueillir des fonds afin de contribuer à l'exécution du mandat d'ONU-Femmes dans ses quatre domaines clefs.

22. La Chef de la Section de la société civile a expliqué qu'il s'agissait d'une campagne phare et que, sur la base de cette dernière, des travaux avaient été simultanément entrepris dans les secteurs de l'élaboration des normes, du plaidoyer et des programmes. La campagne « HeForShe » a été conçue de façon à mobiliser l'opinion politique et les ressources et à susciter des débats approfondis afin de réaliser l'égalité des sexes d'ici à 2030. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a appelé les États Membres à inviter leurs administrés à s'engager en ligne, tout en soulignant que la campagne ne concernait pas uniquement les personnes ayant accès à Internet et que les activités menées hors ligne pour faire évoluer les comportements étaient absolument essentielles.

23. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien en faveur de la campagne « HeforShe » et ont félicité ONU-Femmes pour l'initiative, précisant qu'elle venait à point nommé et qu'elle était susceptible de mobiliser largement les hommes et les garçons dans le monde afin de promouvoir l'égalité des sexes. Un orateur a déclaré que la campagne constituait un mouvement de solidarité innovant. Un autre orateur a dit que l'égalité des sexes était la préoccupation de tous et que bon nombre des problèmes qui y sont liés requièrent un changement structurel dans les relations entre hommes et femmes. Les hommes doivent donc s'engager afin de renforcer l'autonomisation économique et la participation politique des femmes.

B. Séance d'information informelle sur la réponse opérationnelle d'ONU-Femmes au niveau du pays : réponse à la crise Ebola en Afrique de l'Ouest

24. L'Administrateur chargé du bureau d'ONU-Femmes au Libéria et le représentant d'ONU-femmes en Sierra Leone ont informé le Conseil d'administration concernant les conséquences de la crise Ebola sur les femmes, les activités initiales de relèvement et les enseignements tirés. Dans les deux pays, les premiers résultats font apparaître un lien direct entre l'épidémie d'Ebola et l'augmentation de la violence sexiste. En Sierra Leone, par exemple, on a constaté que des actes de violence sexiste étaient commis dans plus de 70 % des foyers mis en quarantaine et que cette violence était donc devenue un thème prioritaire du Gouvernement. ONU-Femmes a commencé à collaborer avec la police pour enquêter sur ces cas. En revanche, en Sierra Leone, on a observé une corrélation positive entre l'épidémie d'Ebola et l'incidence des mutilations génitales féminines, sachant qu'aucune mutilation génitale féminine n'a été signalée durant l'épidémie qui a sévi dans le pays. Cela signifie que les communautés ont tenu compte de l'appel lancé par ONU-Femmes à l'égard de cette pratique. L'Entité continue de soutenir les survivants, notamment les hommes, en leur apportant un soutien psychologique et social. L'Administratrice chargée du Bureau des politiques et des programmes a salué les contributions du Japon et de l'Allemagne à ce stade critique. L'Entité demeure confrontée à un déficit de financement supérieur à 2,6 millions de dollars pour lutter contre la maladie. Elle a appelé les États Membres à combler le déficit et a remercié les Gouvernements du Libéria et de la Sierra Leone pour leur étroite collaboration.

25. Les États Membres, y compris le Libéria, se sont félicités du travail d'ONU-Femmes et comptent sur son soutien inconditionnel. La délégation japonaise a indiqué que, de part son engagement dans la lutte contre Ebola, elle faisait partie des plus grands donateurs ayant contribué à la réponse de l'Entité dans ce domaine. Un intervenant a instamment demandé à l'Entité d'intensifier ses efforts et au système des Nations Unies de s'appuyer sur l'expérience acquise afin d'améliorer le travail politique et normatif, tout en soulignant que le processus de relèvement venait tout juste de commencer et qu'il y restait encore beaucoup à faire.

C. Financement du plan stratégique 2014-2017

26. Après l'exposé de la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, plusieurs délégations se sont félicitées du débat informel et ont réaffirmé leur soutien à l'Entité. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a, par exemple, salué ONU-Femmes pour ses résultats positifs en matière de mobilisation de fonds et a annoncé qu'il verserait 12,5 millions de livres au titre des ressources ordinaires pour l'exercice financier 2015-2016. Tout en réaffirmant leur engagement, des délégations comme la Chine et les Émirats arabes unis ont promis d'envisager sérieusement d'augmenter les contributions versées à l'Entité. Le Japon a signalé que sa contribution avait été multipliée par 10 par rapport aux deux dernières années, malgré les difficultés économiques et une dépréciation de sa monnaie. La délégation c'est cependant déclarée préoccupée à l'égard de la situation financière actuelle et a exhorté les États Membres à suivre son exemple en augmentant substantiellement leurs contributions. Certains intervenants ont félicité ONU-

Femmes pour son plan exhaustif en matière de mobilisation des ressources et pour les efforts entrepris en vue d'élargir et de renforcer la base de donateurs. Une délégation a réaffirmé la nécessité de diversifier les sources de financement et de veiller à ce que les ressources soient affectées aux domaines prioritaires. Une autre délégation a demandé à ONU-Femmes de veiller à une cohérence plus étroite entre son plan de mobilisation des ressources et son plan stratégique et de mettre en évidence les liens existants entre les deux.

27. Un intervenant a relayé la déclaration de la Directrice exécutive de l'Entité qui précisait que l'esprit de partenariat était essentiel et qu'il devait être entretenu par tous les moyens et il a souligné qu'il était important de mettre en place des mécanismes de financement innovants en mobilisant les ressources nationales inexploitées.

28. L'Entité a également été exhortée à identifier les domaines de travail et les bureaux de pays qui souffrent d'un manque ou d'un excès de financement, ainsi que les conséquences que ces éléments peuvent avoir sur la capacité d'ONU-Femmes à mettre en œuvre son plan stratégique. Il a également été instamment demandé à l'Entité de mettre à disposition, sur son site Web, des informations permettant aux États Membres de suivre les résultats et l'allocation des ressources par rapport aux cibles du plan stratégique, sur le plan régional et international. Les délégations attendent avec impatience le dialogue structuré sur le financement qui figure à l'ordre du jour informel de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration.

VI. Audit

29. Plusieurs États Membres ont salué la présentation du rapport du Comité des commissaires aux comptes et la réponse afférente de la direction. Les délégations ont demandé que cela devienne un point permanent de l'ordre du jour des premières sessions ordinaires du Conseil d'administration afin de permettre à ce dernier d'adopter les décisions pertinentes. Ils ont félicité l'Entité pour l'opinion sans réserves dont elle a fait l'objet dans le rapport d'audit et ont salué les informations contenues dans le rapport relatif à la mise en œuvre des recommandations. Les délégations ont exhorté ONU-Femmes à prendre rapidement des mesures afin de mettre intégralement en œuvre les recommandations issues du rapport d'audit et de faire face aux risques identifiés. Il a été demandé à ONU-Femmes d'inclure, dans les prochains rapports, des détails sur les mesures prises pour assurer une vigilance constante en matière de prévention et d'identification des irrégularités dans les achats et autres pratiques frauduleuses, ainsi que pour le suivi effectif de ces cas. On a invité instamment ONU-Femmes à renforcer ses capacités afin d'améliorer les systèmes, les contrôles internes et la gestion d'actifs, notamment aux niveaux régional, sous-régional et national.

VII. Clôture de la session

30. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes s'est félicitée que toutes les délégations se soient ralliées au mandat de l'Entité, comme en témoignent les débats tenus ce jour, et a salué les commentaires constructifs qui ont été formulés. Elle a exprimé ses sincères remerciements pour les investissements

réalisés dans l'Entité et espère que cette collaboration se poursuivra jusqu'en 2030. Elle a pris acte des principaux commentaires, notamment ceux sur l'importance de l'évaluation et la nécessité d'adhérer aux recommandations qui en découlent, et a également pris note de la reconnaissance exprimée à l'égard des efforts réalisés jusqu'ici par l'Entité. Elle s'est félicitée qu'on est évoqué l'importance du renforcement des capacités nationales dans la mise en œuvre des programmes de pays qui sont incontournables pour permettre à ONU-Femmes de faire évoluer positivement la situation des femmes sur le terrain. Elle a mis en avant les initiatives de premier plan prévues dans le cadre de la cinquante-neuvième session du Comité de la condition de la femme pour commémorer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui se poursuivront jusqu'en septembre 2015, et a exhorté tous les États Membres à y participer.

31. Pour conclure, le Président est revenu sur les débats de ce jour et a déclaré qu'il se réjouissait des perspectives pour l'année à venir. Il a remercié tous les membres du Conseil d'administration, y compris le Bureau nouvellement élu, pour une session fructueuse et productive, ainsi que les membres de la société civile pour leurs contributions à cette session.

Annexe I

Projets d'ordre du jour provisoire et de plan de travail pour la session annuelle, 30 juin au 2 juillet 2015

Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation
2. Plan stratégique
3. Évaluation
4. Questions financières, budgétaires et administratives
5. Réunion d'annonces de contribution
6. Questions relatives à l'audit
7. Visites sur le terrain
8. Questions diverses

Plan de travail provisoire

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Question</i>
Mardi 30 juin	10 heures-11 h 30	Ouverture de la session <ul style="list-style-type: none"> • Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes
		1 Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour annoté et du plan de travail pour la session annuelle de 2015 • Adoption du rapport sur les travaux de la première session annuelle de 2015
	11 h 30-13 heures	2 Plan stratégique <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes
	13 h 20-14 h 30	<i>Consultations informelles sur les projets de décisions</i>
	15 heures-18 heures	2 Plan stratégique (<i>suite</i>)

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Question</i>
		<i>Consultations informelles sur les projets de décisions</i>
	19 heures	<i>Réception</i>
Mercredi 1^{er} juillet	10 heures-11 h 30	3
		Évaluation
		<ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes, 2014 • Évaluation institutionnelle de la contribution d'ONU-Femmes à l'autonomisation économique des femmes • Réponse de l'Administration à l'évaluation institutionnelle • Examen systémique conjoint des politiques des entités des Nations Unies en matière de genre
	11 h 30-13 heures	4
		Questions financières, budgétaires et administratives
		<ul style="list-style-type: none"> • Discussion du projet de budget intégré 2016-2017
	13 h 20-14 h 30	
		<i>Consultations informelles sur les projets de décisions</i>
	15 heures-17 heures	5
		Réunion d'annonce de contributions
	17 heures-18 heures	
		<i>Consultations informelles sur les projets de décisions</i>
Jeudi 2 juillet	10 heures-11 heures	6
		Questions relatives à l'audit
		<ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les activités d'audit interne et d'investigation pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 • Rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit
	11 heures-12 heures	
		Séance d'information spéciale sur la réponse opérationnelle d'ONU-Femmes au niveau du pays (Afghanistan)
	12 heures-13 heures	7
		Visites sur le terrain

Date/heure	Point de l'ordre du jour	Question
		<ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les visites conjointes, du 25 avril au 2 mai 2015, en Jordanie, des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/du Fonds des Nations Unies pour la population/du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial • Rapport sur la visite du Bureau au Viet Nam, du 7 au 12 décembre 2014
	8	<p>Questions diverses</p> <p><i>Adoption des projets de décisions</i></p>
	1	<p>Questions d'organisation</p> <p>Approbation de l'ordre du jour provisoire et du plan de travail pour la deuxième session ordinaire de 2015</p> <p>Clôture de la session</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes
13 h 15-14 h 30		<p>Session informelle organisée par la Section société civile d'ONU-Femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement pour l'égalité de genre dans le nouvel agenda de développement

Annexe II

Décision adoptée lors de la première session ordinaire de 2015

2015/1

Rapport du Comité consultatif mondial d'évaluation sur les évaluations externes de la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport du Comité consultatif mondial d'évaluation sur les évaluations externes de la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OUN-Femmes);

2. *Se félicite* de l'instauration par ONU-Femmes d'un environnement très propice à l'évaluation; des performances solides du Bureau indépendant d'évaluation basées sur les normes d'indépendance, de crédibilité et d'utilité; du leadership exercé par ONU-Femmes pour promouvoir une évaluation sensible à l'égalité des sexes grâce à des efforts de coordination au sein du système des Nations Unies et à des partenariats, notamment au niveau des pays; et de la création de partenariats novateurs pour le développement des capacités nationales d'évaluation;

3. *Souligne* que les pays de programme devraient avoir davantage la maîtrise et l'initiative de l'évaluation de toutes les formes d'aide, se félicite du rôle d'ONU-Femmes dans le renforcement du développement des capacités nationales d'évaluation et prie à nouveau ONU-Femmes de poursuivre ses efforts à cet égard;

4. *Prend note* de la recommandation n° 4, au paragraphe 18 a) du rapport, d'inclure une ligne budgétaire séparée pour les activités d'évaluation qui sera examinée par le Conseil d'administration dans le budget intégré 2016-2017, dans l'objectif d'atteindre la cible de 3 % du budget programme;

5. *Prie* ONU-Femmes de préserver la performance solide du Bureau indépendant d'évaluation et de continuer à renforcer l'utilité, la crédibilité et l'indépendance des évaluations, en plus de l'innovation et des partenariats nationaux pour les évaluations décentralisées;

6. *Prie* ONU-Femmes de continuer à démontrer l'importance des évaluations et de renforcer l'utilisation des recommandations issues des évaluations dans ses travaux;

7. *Prie* ONU-Femmes de continuer à renforcer ses capacités d'évaluation et d'affecter des ressources humaines et financières suffisantes au Bureau indépendant d'évaluation et à l'ensemble des services d'évaluation;

8. *Prie également* ONU-Femmes de continuer à promouvoir l'établissement de rapports permettant de mesurer les progrès accomplis par rapport aux indicateurs de performance du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et d'effectuer une analyse des rapports produits;

9. *Prie en outre* ONU-Femmes de mener un examen interne de la politique d'évaluation actuelle, notamment en ce qui concerne l'indépendance de la fonction d'évaluation et d'en faire état dans le cadre du rapport annuel sur la fonction d'évaluation qui sera examiné par le Conseil d'administration lors de la session annuelle du Conseil d'administration en 2016.
